



TROPHÉES DES CLUBS

CAHIER DES CHARGES

Opération lancée en 2022, les « Trophées des clubs FFRandonnée » ont pour objectif de répondre aux enjeux de l'axe 2 du plan fédéral 2021/2028 « Cultiver avec fierté un esprit fédéral partagé » et notamment concernant la valorisation et la promotion des clubs, avec la thématique « **Faire du club un échelon moteur et innovant** ».

L'ORGANISATEUR

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre, association reconnue d'utilité publique, située 64 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris, organise un challenge intitulé « Les Trophées des Clubs FFRandonnée »

LES OBJECTIFS

L'objectif est d'avoir des remontées d'expérience des clubs, de recenser et **mettre en lumière les actions menées sur le terrain**, pour leur démarche qualitative, responsable, engagée, solidaire, etc.

Pour le club, l'objectif est de valoriser son/ses action(s) et **l'investissement de ses bénévoles**. Les actions récompensées bénéficieront d'un **dispositif de promotion unique** et les clubs obtiendront d'autres contreparties définies plus tard dans ce cahier des charges.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Les clubs affiliés à la FFRandonnée, quelle que soit leur taille, peuvent candidater dans une ou plusieurs catégories avec leurs projets, mis en œuvre pendant l'année en cours, c'est-à-dire **du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**.

Seuls **les clubs qui distribuent des licences FFRandonnée à tous leurs adhérents** sont éligibles aux trophées des clubs.

Le dossier de candidature devra être déposé par un dirigeant membre du bureau du club. Après vérification des critères par le siège de la FFRandonnée, il sera ensuite transmis et validé par le Comité Départemental ou à défaut, le Comité Régional dont dépend le club.

La participation à ce challenge est **gratuite**.



LES CATÉGORIES

Quatre catégories ont été identifiées :

- **Catégorie 1 : Ecologie, biodiversité et développement durable**

Pour les clubs engagés sur les enjeux environnementaux, liés à l'écologie, le développement durable, la biodiversité et l'éco-responsabilité. Catégorie emblématique de la FFRandonnée, à travers son engagement dans l'environnement et le développement durable.

- **Catégorie 2 : Jeunesse & actions éducatives**

Pour les clubs développant des activités ou des programmes s'adressant à des publics scolaires : en maternelle, en primaire avec le cycle 2 (CP, CE1 & CE2) et le cycle 3 (CM1 & CM2), en collège, en lycée ou actions pour la jeunesse en dehors du cadre scolaire.

- **Catégorie 3 : Intégration, cohésion sociale & solidarité**

Pour les clubs élaborant des actions/dispositifs à destination de publics éloignés de la pratique sportive ou de publics en difficulté, avec un objectif de lien social, d'intégration ou de solidarité.

- **Catégorie 4 : Rencontres Sportives / Evénements**

Pour les clubs qui proposent des rencontres sportives, des défis individuels ou en équipe, des événements innovants, de grande ampleur et/ou à succès, au grand public.

Pour chaque catégorie, des précisions et exemples de projet sont disponibles en **annexe n°1**. *La catégorie 4 pourra être modifiée chaque année pour intégrer une thématique en rapport avec l'actualité fédérale ou toute thématique prioritaire dans le cadre du plan fédéral.*

LE JURY

Un jury est constitué chaque année. Le jury sera composé de : la présidente, un(e) vice-président(e), le directeur général, le directeur technique national, la responsable du service développement des clubs, des pratiques et des adhésions, le responsable du service communication, un membre extérieur, le partenaire, un président de club et un membre pour chaque commission concernée : la commission écologie, biodiversité et développement durable, la commission nationale pratiques adhésion, la commission médicale et la commission nationale rencontres sportives. Le jury se réunit deux fois par campagne : une 1^{ère} fois pour échanger sur les dossiers et une 2^{ème} fois pour sélectionner les lauréats.

LE COUP DE CŒUR DU PUBLIC

Le service développement des clubs, des pratiques et des adhésions et la Direction Technique Nationale choisissent **quatre à six actions « coup de cœur »**.

Les actions sélectionnées sont présentées au vote du public, via un système de vote.

En votant via le formulaire créé et relayé sur tous nos réseaux (Facebook, Instagram et Twitter) et sur notre site internet. Le votant inscrit ses coordonnées via un formulaire avec des champs obligatoires. Chaque personne pourra voter une fois avec une adresse email durant toute la période de vote.



LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les clubs doivent obligatoirement **être affiliés** à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et être actifs lors du dépôt du dossier.

Les clubs doivent également respecter les critères suivants :

- **Tous les adhérents du club doivent posséder une licence FFRandonnée.**
- Développer une action sur l'une des quatre catégories entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024 ;
- Avoir rempli et/ou mis à jour la fiche d'activités des clubs dans son intégralité ;
- Accepter de nouveaux adhérents dans le club ;
- Remplir obligatoirement le dossier de candidature (word ou en ligne) créé à cet effet.

LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les clubs doivent remplir le dossier de candidature, disponible en **annexe n°2**, [sur le site internet de la FFRandonnée](#) ou grâce [au formulaire en ligne](#). Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature **avant le 31 décembre 2024**, 23h59. Le dossier est à envoyer à tropheesdesclubs@ffrandonnee.fr (aucun envoi à réaliser pour les dossiers remplis en ligne). Vous recevrez un accusé de réception. Dans un souci d'équité, aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé. Les dossiers doivent être remplis **en intégralité**. Les candidats peuvent, en complément du dossier de candidature, transmettre **une vidéo, une photo, un visuel, un article de presse**, ... de l'action ou un lien vers **un site internet** qui contient ces éléments complémentaires (**non obligatoire**). Ces éléments (photos & vidéos notamment) pourront être utilisés par le jury comme critère de sélection. Les dossiers seront ensuite envoyés aux **comités départementaux** concernés pour avis avant la décision du jury.

Les noms des lauréats et du coup de cœur du jury seront **révélés à l'occasion de l'Assemblée Générale 2025 de la FFRandonnée**. Tous les clubs candidats non retenus recevront une notification pour les informer de la décision du jury et les remercier pour leur participation.

Un club ne peut pas être lauréat deux années consécutives sur la même catégorie.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les actions sélectionnées seront jugées selon quatre critères principaux :

- L'originalité des actions et leur aspect innovant
- L'efficacité du dispositif, les résultats obtenus et la pérennité de l'action
- L'accessibilité (au plus grand nombre) et la reproductibilité (possibilité de déclinaison dans d'autres structures)
- L'adéquation avec le projet fédéral et les valeurs fédérales
- *La qualité des photos, vidéos et autres supports fournis*



LA PROMOTION, LE PARTENAIRE & LES RÉCOMPENSES

Les quatre clubs lauréats des trophées et le prix « coup de cœur du public » bénéficieront d'un **dispositif de promotion inédit** : un reportage vidéo sera réalisé dans chaque club lauréat. Elles seront diffusées et mises à disposition à l'occasion de la rentrée sportive. Les lauréats bénéficieront également d'éléments de visibilité via les supports suivants :

- Sur le site de la FFRandonnée avec la présentation des actions primées. Chaque club récompensé bénéficiera d'une visibilité unique sur le site internet www.ffrandonnee.fr ;
- Dans les newsletters, les communiqués de presse et sur les réseaux sociaux ;
- D'autres supports pourront être utilisés pour promouvoir les actions récompensées.

D'autres récompenses sont également prévues pour les clubs lauréats : des supports de communication, un bon d'achat pour la boutique fédérale et bien d'autres cadeaux !

VVF (Villages Vacances Familles) devient partenaire officiel du dispositif Trophées des Clubs. A ce titre, ils bénéficieront de visibilité sur l'ensemble de nos supports de communication créés à l'occasion des Trophées et les lauréats bénéficieront de récompenses exceptionnelles de la part de VVF.

Toutes les candidatures aux Trophées des Clubs seront référencées sur le site internet.

DROIT À L'IMAGE

Les membres des clubs lauréats autorisent la FFRandonnée à fixer, capter, reproduire, communiquer, diffuser et modifier, en tout ou partie, les photographies et vidéos sur lesquelles ils apparaissent, en vue de leur exploitation et à la publication de leur image, sur les supports de communication internes et externes, connus et inconnus à ce jour, de la Fédération, et ce, à titre gracieux et sans aucune contrepartie, pour une durée illimitée et pour le monde entier.

En cas d'utilisation de visuels et vidéos d'un tiers, transmis par les clubs lauréats à la Fédération, ces derniers devront être libres de droit et permettre leur exploitation, à titre gratuit, par la Fédération.

CONTACT

Pour toutes questions, contactez-nous par mail : tropheesdesclubs@ffrandonnee.fr
Retrouvez toutes les informations [sur notre site internet](http://www.ffrandonnee.fr).



ANNEXE 1 : LES CATÉGORIES & EXEMPLES D'ACTIONS

Chaque catégorie dispose de plusieurs items avec des exemples d'actions (liste non exhaustive) :

Catégories	Items	Exemples d'actions
Catégorie 1 : Ecologie, biodiversité et développement durable	Actions globales ou régulières du club en faveur de l'environnement	Appliquer et déployer la charte des 15 engagements éco-responsables. Actions et engagement en faveur d'associations engagées dans l'écologie, la biodiversité et le développement durable. Développer des actions relatives à la lutte contre le gaspillage et pour favoriser l'économie circulaire.
	Organisation de manifestations	Organiser une manifestation éco-responsable (achat en circuit court, recyclage, récupération de matériel, ...). Organiser des opérations de nettoyage des sentiers et des espaces de pratique, organisation. Participer aux inventaires de biodiversité avec les partenaires associatifs, partenariat avec des événements nationaux, régionaux et locaux sur la nature, l'écologie et la biodiversité.
	Actions de sensibilisation et de prévention	Mettre en place des actions de sensibilisation ou de prévention : global sur l'environnement, contre les déchets, contre la pollution fécale, contre l'érosion des sols (avec les bâtons de marche par exemple), contre la pollution sonore, de l'impact sur la biodiversité par les aménagements et entretiens des sentiers, ... Actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, des écoles, des entreprises, ...
	Autres types d'actions	Lanceurs d'alerte sur toute atteinte aux habitats naturels et divers, ramassage de graines d'arbustes destinées à reconstituer des haies, ... Développer des actions visant la restauration des milieux naturels, des habitats faunistiques, des milieux humides et terrestres, de la connectivité (corridors), des aménagements agro-environnementaux, pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
Catégorie 2 : Jeunesse & actions éducatives	Cadre scolaire : maternelle, primaire (Cycle 2 & 3), collège & lycée	Monter un projet éducatif avec un établissement scolaire. Former les élèves sur des thématiques : lecture de carte, orientation, faune & flore, balisage, ... Travailler sur des actions type Un Chemin Une Ecole, avec l'aménagement de sentiers et la production de topoguides. Développer l'attrait des jeunes aux activités de pleine nature, prise en charge d'un groupe d'élèves sur des séances de randonnée, des initiations sur des pratiques (longe côte, marche nordique, ...), des sorties découverte, des randonnées de



		cohésion ou pour la participation à des compétitions. Travailler avec des jeunes en difficultés, éloignés de la pratique, sédentarisés, en réinsertion, ... Organisation d'ateliers thématiques : lien social, handicap avec des joëlettes, solidarité, sur le devoir de mémoire, sur les jeux olympiques, sur les forêts, les mers et océans, ... Sorties dans le cadre périscolaire ou extra-scolaire.
	Hors scolaire	Organiser des événements, des compétitions, des randonnées pour les jeunes en dehors du cadre scolaire ou des événements familles – enfants. Participation à des événements plus globaux en organisant des randonnées ou d'autres pratiques de randonnée (nuit du sport, fête du sport, journée sport olympique, journée du sport scolaire, ...). Actions avec des groupes de scouts, des centres de loisirs, avec les jeunes sapeurs-pompiers, ... Création de sections de randonnée pour enfants / adolescents / jeunes dans un club. Création d'écoles de randonnée.
Catégorie 3 : Intégration, cohésion sociale & solidarité	Lien Social	Proposer une activité aux personnes en difficultés sociales. Organiser des événements pour les personnes les plus éloignées de la pratique. Réaliser des actions pour favoriser le lien social, les liens intergénérationnels, lutter contre la sédentarité et l'isolement.
	Solidarité et intégration	Développer des actions pour favoriser la pratique des personnes éloignées de la pratique, des personnes fragilisées, avec des problèmes de santé, des maladies chroniques, etc. Développer des actions avec des partenaires santé (ligue contre le cancer, diabète, maisons sport santé, ...) pour favoriser l'accès à la pratique. Actions pour recueillir des fonds pour des causes ou organisation d'événements solidaires. Actions de solidarité avec des publics spécifiques ou des thématiques : immigration, réfugiés, pauvreté, sans-abris, secours populaire, ...
	Handicap	Actions pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, aux déficients visuels, ... à la randonnée ou autres pratiques de randonnée. Organiser des événements à destination d'un public en situation de handicap, adaptées à tous les publics. Actions de sensibilisation sur la pratique pour les personnes en situation de handicap, actions de formation. Faciliter l'accès aux rencontres sportives et compétitions. Créer une section ou une activité régulière, mixité des publics. Actions en lien avec des partenaires spécialisés, fédérations délégataires, structures dédiées, ...

Catégorie 4 : Rencontres Sportives / Événements	Rencontres sportives <i>Définition : événement ayant pour but de partager une activité sportive, parfois innovante, avec d'autres personnes en toute convivialité sans intention de rechercher la meilleure performance possible</i>	Tout type de rencontres sportives autour des pratiques de randonnée : raquette à neige, longue côte – marche aquatique (hors épreuves qualificatives au championnat de France), marche nordique, rando challenge (hors épreuves qualificatives au championnat de France), marche d'endurance, fast hiking, ... ou multi-activités. Créer des événements et rencontres interclubs. Créer des rencontres sportives en marge des épreuves qualificatives aux championnats de France (Rando Challenge Découverte ou Expert), rencontres sportives longue côte, animations périphériques, rencontres amicales, ...) Créer des rencontres sportives pour différents types de publics : collégiens, lycées, personnes en situation de handicap, actifs, ... Créer des rencontres sportives en partenariat : CDOS ou CROS, autres fédérations (FFSE, FFSA, FFH, FFATHlétisme, ...). Organisation de nouveaux concepts de rencontres sportives : trail longue côte, rando escape (escape game), chasse aux trésors, rando caching, randonnées éphémères, tournée des clubs, ...
	Défis individuels ou en équipe <i>Définition : épreuve difficile (durée, distance, profil, environnement) dans le seul but de réussir à aller au bout</i>	Tout type de défis autour des pratiques de randonnée (individuels ou en équipe) : raquette à neige, longue côte – marche aquatique, marche nordique, rando challenge, marche d'endurance, fast hiking, ... Organisation de défis sur des distances diverses (longue distance, distance-temps, ...), des relais, sur la randonnée itinérante, ... Organisation de nouveaux concepts de défis : Rallye Pédestre, défis nocturnes, défis interclubs, défi orientation, ...
	Événements innovants, de grande ampleur et/ou à succès, au grand public	Tout événement à destination du grand public. Les événements seront étudiés selon plusieurs critères : l'aspect innovant, l'ampleur de l'événement, le succès de l'événement (auprès des partenaires, auprès d'un public spécifique, le nombre de personnes participantes issues du grand public – hors licenciés – auprès des pouvoirs publics, ...). Randonnées pour tous, randonnées portes ouvertes, événements thématiques, semaines de la randonnée, événements nocturnes, événements multi-pratiques, événements autour de la santé, événements départementaux/inter-clubs, rassemblements autour des pratiques, événements de découverte des pratiques, événements avec des partenaires ou avec les pouvoirs publics, ...



ANNEXE 2 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Opération lancée en 2022, les « Trophées des clubs FFRandonnée » ont pour objectif de répondre aux enjeux de l'axe 2 du plan fédéral 2021/2028 « Cultiver avec fierté un esprit fédéral partagé » et notamment concernant la valorisation et la promotion des clubs, avec la thématique « **Faire du club un échelon moteur et innovant** ».

IDENTIFICATION

Nom du club :

N° d'affiliation :

Comité Départemental :

Nom & prénom du responsable du dossier :

Email du club :

Numéro de téléphone du club :

CATÉGORIE

Catégorie 1 : Ecologie, biodiversité et développement durable ☐

Catégorie 2 : Jeunesse & actions éducatives ☐

Catégorie 3 : Intégration, cohésion sociale & solidarité ☐

Catégorie 4 : Rencontres Sportives / Evénements ☐

TITRE / PHRASE D'ACCROCHE



OBJECTIFS DE L'ACTION

DESCRIPTION DE L'ACTION *(précisez si public spécifique, lieu spécifique, etc.)*

DATES DE L'ACTION

RESULTATS DE L'ACTION

LIEN VERS UN SITE INTERNET & VISUELS

Lien vers un site internet, vers un article de presse, vers une vidéo, etc... (non obligatoire). Vous pouvez ajouter en pièce jointe de votre mail des photos, des vidéos, des visuels de votre action. Même si ce n'est pas obligatoire, nous vous conseillons fortement de transmettre des visuels et des vidéos. Leur qualité pourra rentrer dans les critères de sélection du jury.



AVIS DU COMITÉ & DU JURY

Avis du comité départemental et/ou régional :

.....

.....

Date : Nom/Fonction :

Avis du jury Trophées des Clubs :

.....

.....

Date : Nom/Fonction :